

Que le souffrant ne prit que par dévotion,
A ses membres glacés il rendit l'action.
Puis dans un cabinet près d'un feu qu'on allume
Le conduit doucement et l'asseoit sur la plume.
Là, bientôt ses esprits reprennent leur vigueur,
Sa langue se délie et de tout son malheur
Il conte mot à mot la déplorable histoire.
L'intendant qui l'écoute à peine ose l'en croire ;
Son épouse en frémît ; cette chère moitié
Dont le cœur fut toujours nourri dans la pitié,
Du droit de décider se croyant investie,
Prend cent fois avant lui le chapitre à partie
Et poussant plus avant l'esprit de charité
Lui suggère un dessein sur le champ médité.
S'il est vrai qu'aux grands maux il faille de grands remèdes
Et qu'à de prompis secours il n'est rien qui ne cède,
Il en faut à ceux-ci, lui dit-elle, appliquer
Dont l'Infaillibilité ne nous puisse manquer.
Le conseil est à nous, mais sa conduite lente
Ne nous servirait pas au gré de mon attente,
Une cause doutense y languit trop longtemps.
J'ai des chemins plus courts dont nous serons contents
Puisque malgré vos droits, le chapitre s'obstine
Et nous ravit l'honneur où le sang vous destine,
Demain sans plus tarder, lorsque le jour cessant
Aura fait du chemin retirer le passant,
Que la nuit sur la ville aura jeté ses voiles,
Vous irez tous les deux guidés par les étoiles,
Et suivis seulement de deux ou trois records,
De l'évêque défunt faire enlever le corps.
Vous en avez le droit, vous comme grand vicaire
Et vous comme exécuteur testamentaire.
Tout vous sera facile, ou vous ne voudrez pas.
André (1) sans balancer marchera sur vos pas,
Vous serez secondée par le père Lachasse (2)
L'ouvrage sera fait avant qu'une heure passe
Et par vos mains bientôt votre évêque enterré,
Le chapitre à Boulard n'aura rien déferé
Contents vous en serez et de votre victoire
Partout la Renommée annoncera la gloire.”
A ce noble dessein, l'archidiacre applaudît
Par un tendre baiser, l'intendant répondit,
Et bénissant le Ciel qui lui montre la voie,
Tout le reste du jour se passa dans la joie.

(1) André de Leigne, lieutenant général de la prévôté.

(2) Le R. P. Joseph de La Chasse, jésuite.